

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize et le douze septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge ROSSIERE-ROLLIN, Maire.

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, M. FISTON, Mme BAILLIN, MM. GRISETTO, GIRAULT, MENEZ, PASCUAL MARTIN, Mmes JOYEUX, CHEVILLARD, MM. DUL, TOUBLANC, Mmes MONPOIX, VO VAN, BOURG, MM. ONDOA BELINGA, LAURENT excusé et représenté par Mme JOYEUX, SANTERRE, BORZUCKI.

Absents : M. LECANU, Mme CHABOCHE, M. MOREL.

Monsieur MENEZ Patrick est nommé secrétaire de séance.

CREATION D'UN POSTE DE GARDE-CHAMPETRE CHEF

Considérant la nécessité de créer un poste de garde champêtre chef titulaire à temps complet, en raison du prochain départ en retraite de l'actuel garde champêtre chef,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 12 Septembre 2013,

Filière : **Police municipale,**

Cadre d'emploi : **Gardes Champêtres,**

Grade : **Garde Champêtre Chef :**

- ancien effectif : **1**

- nouvel effectif : **2**

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Vu la demande d'achat de Madame MULLIEZ Marianne d'un terrain communal en herbe enclavé, d'une superficie d'environ 100 m², situé dans la parcelle section AB n° 129 d'une superficie de 183 m², derrière les garages, 2 rue de la Maladrerie, au prix de 59 €/m²,

Vu l'avis des services du Domaine estimant cette parcelle à 65 €/m² avec une marge de négociation possible de 10 %,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

⇒ est favorable à la vente de la partie enclavée non bâtie de la parcelle cadastrée section AB n° 129, d'une superficie d'environ 100 m² au prix de 59 € le m² à Madame MULLIEZ Marianne.

⇒ dit que les frais de division et de bornage relatifs à la vente et tous autres frais (enregistrement...) sont à la charge entière de l'acquéreur.

⇒ autorise Monsieur le Maire à conclure et authentifier l'acte administratif de cession au nom de la commune.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE CHAMPEAUX

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le technicien du SIESM, mis à disposition du SIER de Donnemarie-Dontilly, à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux, rue Champeaux,

Le montant des travaux est estimé, d'après l'Avant-projet Sommaire, à **101 078 € HT** pour la basse tension, à **56 438 € TTC** pour l'éclairage public et à **63 778 € TTC** pour les communications électroniques.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
2. **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM, futur syndicat départemental à partir du 1^{er} janvier 2014 concernant le réseau d'éclairage public.
3. **DEMANDE** au SIESM de lancer l'étude et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Champeaux.
4. **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières et ses éventuels avenants, joints en annexe, relatifs à la réalisation des travaux avec le SDESM.

Les effets juridiques de cette convention seront transférés au SDESM à partir du 1^{er} janvier 2014.

771592013/05/04 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE ECOLE DE L'AUXENCE

Considérant qu'il convient d'actualiser les frais de scolarité d'un élève de l'école élémentaire de l'Auxence pour l'année scolaire 2012-2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Dit que le nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire 2012-2013 est de 220 élèves ;
- Dit que le coût pour l'année scolaire 2012-2013 est de :

$$\frac{149\ 650,03\ € - 10\ 642,36\ €}{220\ \text{élèves}} = 631,85\ €$$

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE – ECOLE MATER-NELLE BUTTE SAINT PIERRE

Considérant qu'il convient d'actualiser les frais de scolarité d'un élève de l'école maternelle pour l'année scolaire 2012-2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Dit que le nombre d'élèves scolarisés pour l'année scolaire 2012-2013 est de 123 élèves ;
- Dit que le coût pour l'année scolaire 2012-2013 est de :

$$\frac{157\ 654,92\ € - 39\ 558,61\ €}{123\ \text{élèves}} = 960,13\ €$$

PARTICIPATION SORTIE DE SEPTEMBRE

Monsieur le Maire indique que la sortie annuelle du personnel communal a lieu à Veules-les-Roses en Normandie le 29 septembre prochain.

Il propose au Conseil Municipal la participation des élus et de leurs conjoints se rendant à cette sortie.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition et décide une participation de 40 € par persome.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ENTRETIEN EGLISES - REACTUALISATION

Monsieur PASCUAL MARTIN, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'entretien des églises doivent avoir lieu pour la sécurité et le maintien en état de ces édifices.

Vu les devis réactualisés proposés ainsi que le devis pour la recherche de polychromie,

Le Conseil Municipal est favorable aux travaux à réaliser, à savoir :

Eglise de Donnemarie : A l'intérieur, purges sur voûtes dans le chœur	2 109.40 € HT
Etude de recherche de polychromie	2 600.00 € HT
A l'extérieur, travaux de couverture	14 086.44 € HT
Eglise de Dontilly : Nettoyage et désinfection clocher	<u>7 250.00 € HT</u>
	26 045.84 € HT

⇒ sollicite de l'Etat une subvention au titre des travaux d'entretien sur les monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS OU A VENIR

VOIRIE

- **Mise en sécurité Rue du Moulin à Tan**

Aménagement de ralentisseurs – 4 entreprises ont soumissionné

Choix : **Entreprise SETA du CHATELET-EN-BRIE pour 10 500 € HT**

- **Pose de potelets et de stops**

- Potelets : rue Raymond Bellagué et rue du Four
- Stops : Rue de la Glacière, rue de la Porte de Melun, Allée des tilleuls et Gros Caillou/Rue du Montpensier

3 entreprises ont soumissionné

Choix : **Entreprise VILL'EQUIP pour 3 118 € HT**

Travaux entrepris fin septembre/début octobre.

- **Réalisation d'un parc de stationnement rue des Ecoles à l'emplacement du Mini-Club**

Entreprise EIFFAGE pour 45 790.00 € HT

- **Réalisation d'un terrain multi-sports « City Stade » effectuée par le C.C.A.S.**

Entreprise TRANSALP pour 27 833.00 € HT

BATIMENTS

- **Démolition du mini-club** : Travaux achevés

- **Mise aux normes bibliothèque** a été réalisé cet été

- Faux plafonds **Entreprise TENBRAACK** : **4 454.90 €**
- Electricité : **Entreprise MONTELEC** : **3 964.80 €**
- Peinture : **Entreprise BIGOT** : **2 900.00 €**
- Serrurerie : **Entreprise SERRURERIE DU MONTOIS** : **2 920.00 €** (Reste à faire)
- Plomberie : **Ets SELLIER** : **553.54 €**

- **Réfectoire Ecole élémentaire**

Maîtrise d'œuvre désignée : **Atelier JEANJEAN/GIRARD.**

Prochaine réunion programmée le 17 septembre 2013 à 18 H avec les enseignants et les parents d'élèves.

- **Toiture Ecole élémentaire**

Entreprise CHEVRIER : travaux terminés juste avant la rentrée des classes : **65 512.80 € HT.**

- **Aménagement des abords de la salle polyvalente**

L'appel d'offres est en cours d'analyse. Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.

ARRETE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Avenant à l'assurance où une augmentation de la cotisation annuelle a été consentie à 10 % au lieu de 15 % initialement proposée par la SMACL.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire rappelle les dates des Journées du Patrimoine : Samedi 14 et dimanche 15 Septembre 2013.